



Même avocat pour deux partis

Par lxndrncls

Bonjour, je n'ai pas trouvé cette information en ligne.
Voici la situation.

Ma compagne et moi même avons un peu dérapé un soir et nous sommes disputés un peu trop violemment.
Des coups (légers), une gifle pour ma part, des coups de pieds de la sienne et une empoignade commune.. sont partis l'un envers l'autre. bref rien de glorieux..

A cause d'un passé violent avec son ex conjoint qui lui, la cognait pour de vrai, elle a revécu cette période, a pris peur, et a appelé la police.

résultat: GAV pour tous les deux et convocation devant un procureur avant un éventuel procès si j'ai bien compris. Pas de plainte déposée évidemment. Mais le procureur nous poursuit mutuellement pour violence volontaire avec deux circonstances aggravantes : l'alcool (0.25 et 0.46) et le fait que se soit le conjoint.

Ma question : étant donné que nous nous sommes réconciliés à peine sortis de la GAV, tout heureux de nous retrouver et que nous sommes toujours en couple, amoureux, que nous déplorons cet évènement etc.. Nous aimerions savoir si nous pouvons nous faire défendre par le même avocat face au procureur.